

Candidat courtier d'assurances

Comptabilité - Assurances Chef d'entreprise

Image



- > **Durée**
2 ans
- > **Tranche d'âge**
18 à 25 ans
25 ans et +
- > **Finalité**
Diplôme
- > **Pratique en entreprise / Alternance**
Oui
- > **Métier en pénurie**
Oui

Le courtier d'assurances informe, conseille, prospecte et vend des produits d'assurances à une clientèle de particuliers ou aux entreprises. Il propose aux compagnies qu'il représente, d'assurer un risque déterminé présenté par un client et négocie éventuellement avec elles les conditions de garantie. Il assure le montage administratif des dossiers des assurés.

Il défend les intérêts de son client face à la compagnie, notamment en cas de sinistre. Il tient à jour le fichier client. Il peut être amené à former et

encadrer les membres du personnel.

> **Point(s) fort(s)**

Métier en pénurie - nombreuses possibilités d'emploi

Sur le terrain

> **Finalité**

Certificats d'examen FEBELFIN ou CERTASSUR

Diplôme de chef d'entreprise homologué par la Communauté française

Certificat de connaissances de gestion de base

Conditions d'accès

Consultez les conditions générales d'accès à la formation pour adultes (<https://www.ifapme.be/formations-pour-adultes>).

Est admis aux cours l'auditeur qui satisfait à l'obligation scolaire et être titulaire d'un certificat de l'enseignement secondaire supérieur(**CESS**) ou document attestant la réussite de l'examen d'entrée à l'université, dans une haute école ou dans l'enseignement supérieur de promotion sociale.

Aptitudes

La conduite des activités professionnelles requiert une capacité d'analyse et de synthèse, une bonne connaissance du secteur de l'assurance, la maîtrise techniques des produits de l'assurance, ainsi que l'application de savoirs et savoir-faire en droit, économie, gestion et comptabilité.

Elle demande également le sens de la négociation, la maîtrise de la langue française écrite et orale. L'utilisation des outils bureautiques et la maîtrise des technologies de communication sont indispensables.

Programme

Cours professionnels :

1ère Chef d'entreprise

- > X01/5 Module 1 : Législation (76h)
- > X01/5 Module 2 : Assurances véhicules automoteurs (60h)
- > X01/5 Module 3 : Assurance des choses - incendie (136h)
- > X01/5 Module 4 : Assurance de responsabilités (60h)

2ème Chef d'entreprise

-
- > X01/6 Module 5 : Compétences transversales (44h)
 - > X01/6 Module 6 : Assurance Vie (76h)
 - > X01/6 Module 7 : Accident de travail et assurances de personnes autre que Vie (50h)
 - > X01/6 Module de gestion (160h)

Image

Gembloux (Les Isnes) - G1



Rue Saucin, 66 5032 Gembloux (Les Isnes)

☎ 081 58 53 63

Secrétariat : du lundi au jeudi de 8h à 17h et le vendredi de 8h à 16h

📠 081 58 53 64

@ centre.gembloux@ifapme.be

Type d'inscription

Au centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.

Image




Libramont

Centre de la Scierie, 32 6800 Libramont

 061 22 33 36

Secrétariat :

du lundi au jeudi de 8h à 22h, le vendredi de 8h à 16h30 et le samedi de 8h à 12h

 061 22 53 82

 lux@ifapme.be

Type d' inscription

Au centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.

Image

Verviers



rue de Limbourg 37 4800 Verviers

☎ 087 32 54 54

Secrétariat :

du lundi au jeudi de 8h30 à 21h30 et le vendredi de 8h30 à 12h



/

@ centre.verviers@ifapme.be

Conditions d'inscription

Au centre/lieu de formation

Le paiement du minerval par carte (Bancontact, Visa, Mastercard) est obligatoire à l'inscription. Munissez-vous aussi de la copie éventuelle de vos diplômes et d'une attestation d'inscription au FOREM, et de votre carte d'identité.

Conditions d'admission

CESS minimum. Si vous ne disposez pas d'un CESS, il est possible de suivre la formation et de présenter les examens pour exercer l'activité en qualité de PCP (Personne en contact avec le public), plutôt qu'en RD (Responsable de distribution) pour les détenteurs du CESS.

Bon à savoir

Inscriptions uniquement sur place à partir du 21 août. Du lundi au jeudi : 08H30-12H/14H-18H30.

La pratique en entreprise n'est pas obligatoire. Vous pouvez accomplir un stage IFAPME à temps plein rémunéré si vous le souhaitez (pour prendre RDV : 087/32 40 40).

Les épreuves sont réalisées sur la plateforme **FEBELFIN**, avec accès en ligne aux syllabi et espace d'entraînement préalable, à l'exception du module 9 de 2ème année. Ce module porte sur la gestion et la comptabilité spécifique d'un bureau de courtage, et il est évalué directement par les formateurs.

Image



rue du Château Massart, 70 4000 Liège

Liège - Château Massart

 04 229 84 00**Apprentissage :**

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h

04 229 84 10

app@centreifapme.be

Formation Chef d'entreprise :

du lundi au jeudi de 9h à 20h, vend. de 9h à 12h30 et sam. de 9h à 12h

04 229 84 00

infos@centreifapme.be

Formation continue :

du lundi au jeudi de 9h à 20h, vend. de 9h à 12h30 et sam. de 9h à 12h

04 229 84 60

formation.continue@centreifapme.be

 04 229 84 69 infos@centreifapme.be

Type d'inscription

Au centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.

Image

Tournai



Rue Paul Pastur, 2B 7500 Tournai

☎ 069 89 11 11

Secrétariat :
du lundi au vendredi de 8h à 12h, de 13h à 17h et de 17h30 à 19h.

Le samedi de 9h à 12h.

📠 069 89 11 12

@ foclam@ifapme.be

Type d' inscription

Au centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.

Image

Charleroi (Gilly)




Chaussée de Lodelinsart, 417 6060 Charleroi (Gilly)

 071 28 10 00

Accueil :

du lundi au vendredi de 9h à 19h

 071 42 28 03

 info.charleroi@ifapme.be

Conditions d' inscription

Au centre/lieu de formation

Les cours se donnent en horaire décalé (+/- 8 heures par semaine) en alternance avec l'apprentissage en entreprise (+/- 30 heures).